



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## zones franches urbaines

Question écrite n° 923

### Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les zones franches urbaines. Les zones franches urbaines sont nées le 1er janvier 1997. Quarante-quatre quartiers ont été retenus, trente-huit en métropole et six en outre-mer, dans lesquels les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales pendant cinq ans pour créer, maintenir ou développer leurs activités. Ces quartiers en difficulté sont très marqués par le chômage, l'exclusion et la précarité. Le choix des sites prioritaires s'est fait sur des critères objectifs. Or le seuil de population, fixé à 10 000 habitants pour chaque zone retenue, ne prend pas en compte des quartiers moins peuplés dans lesquels les indices de précarité sont pourtant préoccupants. C'est en ce sens qu'il lui demande, d'une part, ses priorités générales en matière de lutte contre la précarité dans les quartiers en difficulté et, d'autre part, son avis sur la possibilité d'augmenter le seuil de population pour que d'autres zones puissent être éligibles et classées en zones franches urbaines.

### Texte de la réponse

L'instauration d'un seuil démographique minimum fixé à 10 000 habitants a été l'un des critères de détermination des zones franches urbaines et il est indéniable que les plus grands quartiers d'habitat social rencontrent des difficultés particulières parfois. Le dispositif des zones franches urbaines a été critiqué par le caractère jugé restrictif et incohérent des périmètres, ainsi que par les risques d'effet d'aubaine pour certaines entreprises transférées. Le gouvernement n'a donc pas l'intention d'en étendre le bénéfice à d'autres sites, d'autant que la commission Européenne a limité le bénéfice de ces dispositifs à 1 % de la population nationale pour l'ensemble des zones franches urbaines. En revanche, il s'attachera, après évaluation, à corriger le dispositif pour en renforcer l'efficacité sociale ou en corriger les errements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 923

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 1997, page 2279

**Réponse publiée le :** 6 juillet 1998, page 3822